

# Vésuve®

## Herbicide contre les graminées adventices

### Usages et doses autorisés

Cultures / Libellé	Usage	Dose /ha	DAR*	Nombre maxi applications	ZNT** (mètres)
Betteraves industrielles et fourragères	Graminées annuelles	0,8 l/ha	100 jours	Non notifié	5
	Graminées vivaces	1,6 l/ha	100 jours	Non notifié	5
Crucifères oléagineuses / Colza	Graminées annuelles	0,8 l/ha	120 jours	Non notifié	5
	Graminées annuelles	0,8 l/ha	60 jours	Non notifié	5
Graines protéagineuses / Pois protéagineux	Graminées annuelles	0,8 l/ha	60 jours	Non notifié	5
	Graminées vivaces	1,6 l/ha	60 jours	Non notifié	5
Lin / Lin textile	Graminées annuelles	0,8 l/ha	Non notifié	Non notifié	5
Tournesol	Graminées annuelles	0,8 l/ha	100 jours	Non notifié	5

\*Délai Avant Récolte - \*\*Zone Non Traitée.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures et cibles indiquées ci-dessus.

PHILAGRO FRANCE décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm).

Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

### Champ d'activité

L'efficacité de **VESUVE** s'étend aux espèces de graminées suivantes :

- Graminées annuelles
  - Très sensible : ray-grass, repousses de céréales, panics.
  - Sensible : vulpin.
  - Moyennement sensible : folle avoine.
- Graminées vivaces
  - Très sensible : sorgho d'Alep.
  - Moyennement sensible : chiendent rampant.

L'efficacité de **VESUVE** est optimisée dès lors que le produit est appliqué sur des graminées adventices en végétation active.

### Traitement

#### Dose(s) préconisée(s)

Aux doses recommandées, l'efficacité de **VESUVE** est satisfaisante sur graminées adventices à un stade jeune (avant tallage).

Les graminées annuelles sont sensibles du stade 2-3 feuilles jusqu'à la montaison, les graminées vivaces à 10-15 cm.

Le pâturin annuel est sensible au stade 1 à 3 feuilles maximum.

En pratique, l'utilisation de **VESUVE** est recommandée aux doses suivantes en mélange avec une huile.

- Sur graminées annuelles : 0,4 l/ha + Huile végétale estérifiée.
- Sur graminées vivaces : 0,8 l/ha + Huile végétale estérifiée.

### Après traitement

#### Cultures de remplacement

En cas de retournement d'une culture traitée avec **VESUVE**, attendre 4 semaines avant de semer une culture de remplacement graminée (blé, orge, maïs, graminée fourragère...).

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 2, rue Claude Chappe – 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58  
PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RHO2089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. - **VESUVE®** marque déposée NISSAN AMM. n° 9700350 - (EC) - 100.0 g/l Cléthodime, 100.0 g/l Quizalofop-P-éthyle - DANGER - SGH07, SGH08, SGH09 - EUH401, H304, H315, H336, H411. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) et [www.philagro.fr](http://www.philagro.fr). Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2015. Conception : Imprim' Diffusion.



# VÉSUVE®

PHILAGRO

PHILAGRO France  
69771 St-Didier-au-Mt-d'Or cedex  
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58  
RCS LYON B 389 150 582 - Capital : 9.912.500 €

PLUS D'INFOS ?  
[www.philagro.fr](http://www.philagro.fr)

PHILAGRO

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## Conditionnement(s)

### Emballages

1 l (x12)  
5 l (x4)

### Palettes

VESUVE 1 l : 200 l  
VESUVE 5 l : 800 l

## Fiche d'identité

### Composition

100 g/l de quizalofop-P-éthyle (10,5 % du poids) (1)  
100 g/l de cléthodime (10,5 % du poids) (2)  
(1) Substance active de NISSAN Chemical Industries  
(2) Substance active de Arysta LifeScience

### Formulation

Concentré émulsionnable (EC)

### Numéro AMM

9700350

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et distributeur PHILAGRO France

SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582  
Parc d'Affaires de Crécy - 2, rue Claude Chappe  
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex.  
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax. 04 72 53 04 58

© Marque déposée et fabrication Nissan Chemical Industries

## Mode d'action

Le quizalofop-P-éthyle fait partie de la famille chimique des phénoxy-propionates. Le cléthodime appartient à la famille des cyclohexane-diones. Absorbées par les feuilles des graminées, ces deux substances actives sont véhiculées par la sève, jusqu'aux méristèmes, dont elles perturbent le développement.

## Préparation

### Mise en œuvre

- 1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 4) Compléter le niveau d'eau.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

### Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

## Précautions à prendre

### Recommandations d'emploi - Mises en garde

- Appliquer le traitement sur une culture en bon état végétatif.
- Appliquer le produit au moyen d'une rampe de pulvérisation munie de jets-pinceaux, à un volume de bouillie de 200 à 400 l/ha, et à un débit assurant une répartition homogène de la bouillie.
- En cas d'application à volume réduit, l'efficacité du traitement dépend pour beaucoup de la qualité de pulvérisation.

- Ne pas traiter en cas de risque de pluie dans l'heure qui suit l'application.
- Ne pas traiter en période de gel.
- Ne pas traiter par forte température (>25°C).
- En période de fortes températures et de faible hygrométrie, il est préférable de réaliser l'application en soirée.
- Ne pas traiter par temps de vent à proximité de cultures de graminées (céréales, maïs, graminées fourragères).
- Pour une efficacité optimale, appliquer **VESUVE** en conditions "poussantes", par une hygrométrie de l'air d'au moins 70 % et une température d'au moins 15°C.
- Observer un intervalle d'une semaine entre un traitement anti-dicotylédones et l'application de **VESUVE**.
- Il est important d'attendre que toutes les graminées soient levées, et de réaliser le traitement avant que la culture ne les recouvre.
- Le produit n'ayant pas d'action racinaire, une seconde application herbicide peut être nécessaire pour contrôler les levées ultérieures de graminées.
- Utilisation en production de semences hybrides : l'utilisateur doit se renseigner auprès de l'obtenteur de la variété, pour obtenir des informations sur la sélectivité sur les lignées parentales. PHILAGRO France ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle phytotoxicité.
- En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'agriculteur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité.
- Ne pas utiliser **VESUVE** sous abri et en plasticulture.
- Sur tournesol, utiliser **VESUVE** jusqu'au stade 6 feuilles maximum de la culture.

### Précautions d'emploi

- Eviter l'inhalation de gouttelettes de bouillie.
- Eviter de respirer le nuage de pulvérisation. Ne pas avaler.
- Eviter tout contact du produit concentré avec la peau et les yeux.

### Nettoyage du matériel d'application et de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

### Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.



### Prévention de la résistance

Avec les herbicides, il existe un risque général d'apparition d'adventices résistantes. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement de la résistance des populations d'adventices, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, conditions d'application, etc.) et, chaque fois que possible, d'utiliser des substances actives à modes d'actions différents en alternance, en association, ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du produit liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Pour les emballages vides



Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR.

## Les gestes responsables

### Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

## Informations réglementaires

### SGH07 SGH08 SGH09

DANGER

### H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### H315

Provoque une irritation cutanée.

### H336

Peut provoquer somnolences ou vertiges.

### H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### P273

Eviter le rejet dans l'environnement.

### P280

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

### P301+P310

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### P391

Recueillir le produit répandu.

### EUH401

Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### SP1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## Description des premiers secours

### Généralités

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### Inhalation

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### Peau

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement la peau au savon et à l'eau.

### Yeux

Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

### Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

## Stockage

Conserver à une température supérieure à -10°C.

